

S É N A T

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 22 décembre 1981. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — La commission a tout d'abord procédé à la désignation des candidats à une éventuelle commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 118 (1981-1982) approuvant le **Plan intérimaire** pour 1982 et 1983. Ont été désignés comme **membres titulaires** : MM. Michel Chauty, Jacques Braconnier, Raymond Dumont, Georges Lombard, Pierre Louvot, Pierre Noé, Richard Pouille.

Comme **membres suppléants** : MM. Lucien Delmas, Auguste Chupin, Bernard Barbier, Bernard Parmantier, Jacques Mossion, Henri Olivier, Pierre Lacour.

Puis elle a désigné **M. Louis Minetti**, comme **rapporteur** pour la proposition de loi n° 87 (1981-1982), présentée par lui-même et les membres du groupe communiste, tendant à la défense de la **culture familiale de la lavande** et du lavandin et à la création d'un office de la lavande et du lavandin.

Mercredi 23 décembre 1981. — *Présidence de M. Raymond Dumont, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen, sur le **rapport** de **M. Jacques Braconnier**, en vue d'une nouvelle lecture, du projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, approuvant le **Plan intérimaire** pour 1982 et 1983 (n° 165, 1981-1982).

Après avoir rappelé l'impossibilité rencontrée par la commission mixte paritaire de parvenir à l'adoption d'un texte commun, le rapporteur a estimé qu'il convenait que la commission manifestât à nouveau son hostilité au texte proposé par le Gouvernement. *L'article premier*, approuvant l'annexe au projet de loi, ne saurait être adopté en raison du caractère tronqué du bilan des précédents gouvernements et du choix de société qu'il propose. Il en va de même, pour le rapporteur, en ce qui concerne *l'article 2* qui prévoit l'institution de contrats de plan entre l'Etat et les régions ou les entreprises, ainsi que pour *l'article 3*, qui soulève par ailleurs des problèmes de compatibilité avec *l'article 3* de la loi du 4 août 1962. *L'article 4*, instituant un système d'aide des régions et des collectivités locales aux entreprises, n'a pas sa place dans un plan intérimaire et fait d'ailleurs double emploi avec un certain nombre de dispositions du projet de loi sur la décentralisation, actuellement en cours d'examen par le Parlement.

Après avoir donné lecture des amendements adoptés par l'Assemblée nationale, le rapporteur a proposé l'adoption d'*amendements de suppression* des quatre articles du projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983. M. Maurice Schumann est intervenu pour se féliciter des propositions émises par le rapporteur, tendant à ne pas opposer une nouvelle fois la question préalable à un texte discuté par le Sénat.

A la majorité des membres présents, la commission a adopté les amendements proposés par le rapporteur, visant à la *suppression des articles premier, 2, 3 et 4 du projet de loi.*

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Lundi 21 décembre 1981. — *Présidence de M. Jacques Descours Desacres, vice-président.* — La commission a procédé, sur le rapport de **M. René Monory, rapporteur**, à l'examen des amendements aux articles du projet de loi n° 600 A.N. de finances rectificative pour 1981 (**quatrième collectif : mesures agricoles**).

Elle a émis un avis favorable à l'amendement n° 7 et un avis défavorable à l'amendement n° 8.

Mercredi 23 décembre 1981. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a examiné, en vue d'une nouvelle lecture, sur le rapport de **M. Maurice Blin, rapporteur général**, le projet de loi n° 148 (1981-1982) de finances rectificative pour 1981 (**troisième collectif**) et le projet de loi n° 141 (1981-1982) de finances rectificative pour 1981 (**quatrième collectif : mesures agricoles**).

A l'issue d'un large débat, elle a décidé, à la majorité, de rejeter ces deux projets de loi de finances rectificative pour 1981.

**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE**

Lundi 21 décembre 1981. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tout d'abord désigné :

— **Mme Cécile Goldet, comme rapporteur ;**

— de la proposition de loi n° 123 (1981-1982), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 334-8 du Code civil relatif à l'établissement de la **filiation naturelle ;**

— de la proposition de loi n° 97 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 340-1 du Code civil et à abandonner la notion d'inconduite notoire en cas d'action en **recherche de paternité ;**

— **M. Roger Romani** comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 65 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article L. 18 du code de la route et à limiter les pouvoirs de la commission spéciale en matière de **suspension des permis de conduire** ;

— **M. Michel Dreyfus-Schmidt** comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 98 (1981-1982), de M. Henri Caillavet, tendant à modifier les articles 230 et 231 du Code civil et à permettre en cas de divorce par consentement mutuel sur demande conjointe des époux la **personnalisation du projet de convention accompagné du contreseing d'un ou plusieurs avocats**.

La commission a ensuite procédé à un **échange de vues** concernant la **deuxième lecture** du projet de loi n° 150 (1981-1982), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**.

Après avoir pris acte de l'engagement du Gouvernement de déposer sur le bureau du Sénat l'un des projets de loi ultérieurs, et exprimé le souhait que ce projet soit celui relatif à la répartition des compétences, la commission a décidé de *réserver*, en vue de leur reprise ultérieure lors de l'examen dudit projet, *l'essentiel des articles additionnels* qu'elle avait proposés au Sénat en première lecture.

En revanche, son rapporteur lui a suggéré par voie d'*amendement la reprise des dispositions antérieurement votées par le Sénat* et trouvant leur place dans le cadre du texte de l'Assemblée Nationale, et plus particulièrement en ce qui concerne les dispositions dont la conformité à la Constitution pourrait donner lieu à contestation.

Après une communication de M. Léon Jozeau-Marigné sur l'ordre du jour des prochaines séances et sur la nécessité de procéder rapidement à la deuxième lecture du texte du Gouvernement, M. Franck Sérusclat s'est déclaré favorable au dépôt du texte sur les compétences sur le bureau du Sénat.

Après les interventions de **MM. Jacques Eberhard** et **Philippe de Bourgoing**, la commission a accepté les propositions de son rapporteur et lui a donné mandat d'élaborer des amendements dans le sens qu'il avait défini.

En conséquence, la commission a décidé de se réunir les 7 et 8 janvier 1982 de façon à pouvoir présenter son rapport au début de la semaine suivante en séance publique.

**COMMISSION SPECIALE SUR LE PROJET DE LOI
D'ORIENTATION, ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
APRES DECLARATION D'URGENCE, AUTORISANT
LE GOUVERNEMENT, PAR APPLICATION DE L'ARTICLE 38
DE LA CONSTITUTION, A PRENDRE DES MESURES
D'ORDRE SOCIAL**

Lundi 21 décembre 1981. — *Présidence de M. Jean-Pierre Cantegrit, président.* — Sur proposition de son président, la commission a observé, à l'ouverture de la séance, une **minute de recueillement** consacrée à **témoigner sa solidarité** à l'égard du peuple de Pologne ; M. Hector Viron a, de son côté, émis le souhait qu'il en soit fait autant pour les peuples victimes de toutes les dictatures.

La commission a ensuite procédé à la nomination de ses **candidats à une éventuelle commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions susceptibles de rester en discussion du projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des **mesures d'ordre social**.

Candidats titulaires : MM. Jean-Pierre Cantegrit, François O. Collet, Marcel Rudloff, Roger Lise, Jean Chérioux, Charles Bonifay, Mme Cécile Goldet ;

Candidats suppléants : MM. Jean-Marie Girault, André Rabineau, Gérard Ehlers, Marcel Lucotte, Pierre Louvot, Jacques Bialski, Etienne Dailly.

La commission ayant au cours de sa réunion précédente décidé d'*opposer la question préalable* sur le projet de loi qui lui est soumis, n'a pas estimé devoir aller plus avant dans l'examen de l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli déposé sur le texte.

Mardi 22 décembre 1981. — *Présidence de M. Jean-Pierre Cantegrit, président.* — La commission spéciale a procédé au **nouvel examen** du projet de loi d'orientation (n° 155, 1981-1982) adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des **mesures d'ordre social**. Elle a constaté que la commission mixte paritaire constituée sur le projet de loi, réunie le matin même à l'Assemblée nationale, n'avait pu parvenir à l'adoption d'un texte commun.

Le président a rappelé que l'Assemblée nationale, au cours de sa séance de l'après-midi, avait repris le texte du projet de loi d'orientation tel qu'elle l'avait adopté au cours de la première lecture.

Sur proposition de M. François O. Collet, confirmé dans les fonctions de rapporteur, la commission spéciale a décidé, pour des raisons longuement exposées dans le rapport écrit et dans l'intervention orale du rapporteur en première lecture, d'*opposer à nouveau* la question préalable au projet de loi.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE
DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
D'ORIENTATION AUTORISANT LE GOUVERNEMENT
PAR APPLICATION DE L'ARTICLE 38
DE LA CONSTITUTION A PRENDRE DES MESURES
D'ORDRE SOCIAL**

Mardi 22 décembre 1981. — *Présidence de M. André Rabineau, président d'âge.* — La commission mixte paritaire a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu président **M. Claude Evin** et **M. Jean-Pierre Cantegrit**, vice-président.

MM. Jean-Michel Belorgey et **François O. Collet** ont été nommés **rapporteurs** respectivement pour l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Présidence de M. Claude Evin, président. — M. François O. Collet, rapporteur pour le Sénat, a rappelé que la majorité de la Haute Assemblée avait opposé la question préalable au projet de loi, car elle ne saurait accorder sa confiance à la politique économique du Gouvernement, qui est indissociable de sa politique sociale.

Après les interventions de **MM. Marcel Rudloff** et **Roger Lise**, la commission mixte paritaire, partageant ses voix sur l'article 1^{er} et sur l'article 2 du projet de loi, a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'aucun texte commun.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE
DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES
À LA REINSTALLATION DES RAPATRIÉS**

Mardi 22 décembre 1981. — *Présidence de M. Christian Goux, président* — La commission mixte paritaire a tout d'abord procédé à l'élection de son bureau. Elle a désigné **M. Christian Goux**, député, en qualité de **président**, et **M. Edouard Bonnefous**, sénateur, en qualité de **vice-président**. **MM. Gérard Bapt** et **Jean Francou** ont été nommés **rapporteurs**, respectivement pour l'Assemblée Nationale et le Sénat.

La commission mixte paritaire a ensuite procédé à l'examen des **dispositions restant en discussion** du projet de loi portant diverses **dispositions** relatives à la **réinstallation des rapatriés**.

L'**article 2** (conditions permettant de solliciter la remise et l'aménagement des prêts) a été adopté dans le texte voté par le Sénat, après les interventions de **MM. Jean Francou, Gérard Bapt** et **Jean Natiez**.

À l'**article 3** (commissions d'aménagement des prêts) la commission a adopté, après les interventions de **MM. Jean Francou, Gérard Bapt, Emmanuel Aubert, Christian Goux, Maurice Blin** et **Gilbert Gantier**, les alinéas 4 et 5 dans le texte voté par le Sénat, modifiés par un amendement présenté par **M. Jean Francou**. Cet amendement prévoit que les commissions d'aménagement sont composées, outre le président, de six représentants de l'administration dont un du secrétariat d'Etat au tourisme, et de six représentants des rapatriés.

Elle a ensuite adopté l'alinéa 9 dans le texte voté par le Sénat, après interventions de **MM. Jean Francou, Christian Goux** et **Jacques Descours Desacres**.

Elle a enfin adopté le dernier alinéa dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, modifié sur le plan rédactionnel sur la proposition de **M. Emmanuel Aubert**, après interventions de **MM. Jean Francou** et **Gérard Bapt, Louis Perrein, Christian Goux** et **Gilbert Gantier**.

La commission mixte paritaire a ensuite adopté dans le texte voté par le Sénat :

— l'article 4 (Aménagement et remise des prêts), après interventions de MM. Jean Francou, Christian Goux, Maurice Blin et Gérard Bapt ;

— l'article 5 (Réexamen des mesures d'aménagement et de remise), après interventions de MM. Jean Francou, Gérard Bapt et Gilbert Gantier ;

— l'article 8 (Critères des décisions de la commission) ;

— l'article 10 (Bénéficiaires de l'indemnité de meubles meublants), après interventions de MM. Jean Francou et Emmanuel Aubert ;

— l'article 11 (Conditions de cumul et modalités de liquidation de l'indemnité), après interventions de MM. Jean Francou et Gérard Bapt.

Les articles 14 bis et 14 ter, formant le titre III (procédure devant l'instance arbitrale), introduits par le Sénat, ont été adoptés, ainsi qu'un amendement à l'article 14 bis, présenté par M. Gérard Bapt, réglant les modalités de représentation devant l'instance arbitrale, après les interventions de MM. Jean Francou, Gérard Bapt, Christian Goux et Louis Perrein.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE
DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981
(QUATRIÈME COLLECTIF)**

Mardi 22 décembre 1981. — *Présidence de M. Christian Goux, président.* — La commission a d'abord désigné son **bureau**. Elle a nommé :

— **M. Christian Goux, président** et **M. Edouard Bonnefous, vice-président** ;

— **MM. Christian Pierret et René Monory** ont été nommés **rapporteurs**, respectivement pour l'Assemblée Nationale et pour le Sénat.

Après interventions des rapporteurs, la commission mixte paritaire a décidé de délibérer sur le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Au terme de l'examen des articles auquel elle a procédé, et ayant enregistré un désaccord sur chacun d'eux, la commission mixte paritaire a constaté *qu'aucun texte d'ensemble n'était susceptible de recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux assemblées.*

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE
DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
APPROUVANT LE PLAN INTERIMAIRE POUR 1982
ET 1983**

Mercredi 23 décembre 1981. — *Présidence de M. Richard Pouille, président d'âge.* — La commission mixte paritaire a procédé à la désignation de son **bureau** :

- **président** : M. Michel Chauty, sénateur ;
- **vice-président** : M. Christian Goux, député.

Elle a ensuite désigné **MM. Jean-Paul Planchou**, député, et **Jacques Braconnier**, sénateur, **rapporteurs** respectivement pour l'Assemblée Nationale et le Sénat.

M. Jean-Paul Planchou a proposé que la commission délibère sur le texte voté par l'Assemblée Nationale en première lecture. M. Jacques Braconnier a rappelé que, lors de la première lecture du projet de loi, le Sénat avait adopté la question préalable ; considérant qu'il existe des divergences fondamentales entre l'Assemblée Nationale et le Sénat sur la politique proposée par le Plan et sur l'ensemble du projet de loi, il a proposé que la commission constate son **impossibilité de parvenir** à l'adoption d'un **texte commun**. Cette proposition a recueilli l'accord de la commission.